

Gamme TETRA

Application CBEMV, MPE v.5.5 - 853 05 xx





TELIUM

Copyright © 2018 Ingenico. All rights reserved.

Guide d'Utilisation CBEMV MPE v.5.5, 853 05 xx • Gamme TETRA • 900037332 R11 000 02_296252299AB • 2/48 Copyright © 2018 Ingenico. All rights reserved.

Le logiciel **CBEMV MPE v.5.5** n° **853 05 xx** permet d'effectuer des transactions dans diverses monnaies, telles que l'euro, l'USD...

Remarque : utilisation du terminal en mode multi-commerce.

Votre terminal a la possibilité d'abriter jusqu'à **7 contrats commerçants tous bénéficiaires confondus**. Au sein d'un même bénéficiaire, vous serez invité à choisir le contrat sur lequel l'opération doit être exécutée.

Toutes les marques de commerce déposées et utilisées dans le présent document restent la propriété de leurs propriétaires légitimes.

Ce document est Copyright © 2018 du Groupe INGENICO. INGENICO conserve la pleine propriété des droits d'auteur, les droits et la protection de tous les appareils ou logiciels mentionnés dans le présent document.

Le destinataire peut recevoir ce document à la condition qu'il conserve le document confidentiel et n'utilise pas son contenu sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sauf en cas d'accord préalable, sans l'autorisation préalable écrite d'INGENICO.

De plus, personne n'est autorisé à mettre ce document à la disposition de tiers sans l'autorisation préalable écrite d'INGENICO. Si une telle autorisation est accordée, elle sera soumise à la condition que le bénéficiaire du document s'assure que tout autre bénéficiaire de ce document ou d'informations qui y figurent soit responsable vis-àvis d'INGENICO de la confidentialité de cette information.

Un soin particulier a été pris afin de veiller à ce que le contenu de ce document soit aussi précis que possible. INGENICO décline toutefois toute responsabilité en cas d'erreurs, d'informations incomplètes ou obsolètes. Le contenu de ce document peut changer de temps en temps, sans préavis, et cela ne doit pas créer de nouvelles obligations contractuelles ni préciser, modifier ou remplacer les obligations contractuelles préalables convenues par écrit entre INGENICO et l'utilisateur.

INGENICO n'est pas responsable pour l'utilisation de ses appareils ou logiciels qui ne seraient pas compatibles avec le présent document.

Guide d'Utilisation CBEMV MPE v.5.5, 853 05 xx • Gamme TETRA • 900037332 R11 000 02_296252299AB • 4/48 Copyright © 2018 Ingenico. All rights reserved.

Sommaire

2. Description du terminal : 8 3. Transaction débit 10 4. Annulation d'une transaction débit 13 5. Transaction crédit/ remboursement 19 6. Appel suspicion commerçant 22 7. Débit différé 24 8. Demande d'autorisation 25 8.1. Si l'opérateur opte pour le Forçage : 25 8.2. Si l'opérateur valide le Forçage après l'Appel en Autorisation : 27 8.3. Si l'opérateur valide le Forçage après l'Appel en Autorisation : 30 8.4. Si l'opérateur valide le Forçage après l'Appel en Autorisation : 30 8.5. Action de redressement 31 9. Autorisation partielle 32 10. Duplicata 33 11. Consultation 36 12. Télécollecte 39 12.1. Lancement manuel 39 12.2.Lancement automatique 41 13. Annexe 1: Sélection de la marque 43	1. Avant-propos	7
3. Transaction débit 10 4. Annulation d'une transaction débit 13 5. Transaction crédit/ remboursement 19 6. Appel suspicion commerçant 22 7. Débit différé 24 8. Demande d'autorisation 25 8.1. Si l'opérateur opte pour le Forçage : 25 8.2. Si l'opérateur opte pour le Forçage après l'Appel en Autorisation : 27 8.3. Si l'opérateur opte pour l'Appel Phonie : 28 8.4. Si l'opérateur a saisi manuellement le numéro d'autorisation : 30 8.5. Action de redressement 31 9. Autorisation partielle 32 10. Duplicata 33 11. Consultation 36 12. Télécollecte 39 12.1. Lancement manuel 39 12.2.Lancement automatique 41 13. Annexe 1: Sélection de la marque 43	2. Description du terminal :	8
4. Annulation d'une transaction débit 13 5. Transaction crédit/ remboursement 19 6. Appel suspicion commerçant 22 7. Débit différé 24 8. Demande d'autorisation 25 8.1. Si l'opérateur opte pour le Forçage : 25 8.2. Si l'opérateur valide le Forçage après l'Appel en Autorisation : 27 8.3. Si l'opérateur opte pour l'Appel Phonie : 28 8.4. Si l'opérateur a saisi manuellement le numéro d'autorisation : 30 8.5. Action de redressement 31 9. Autorisation partielle 32 10. Duplicata 33 11. Consultation 36 12. Télécollecte 39 12.1.Lancement manuel 39 12.2.Lancement automatique 41 13. Annexe 1: Sélection de la marque 43 13.1. Proposition de choix de la marque 43	3. Transaction débit	10
5. Transaction crédit/ remboursement 19 6. Appel suspicion commerçant 22 7. Débit différé 24 8. Demande d'autorisation 25 8.1. Si l'opérateur opte pour le Forçage : 25 8.2. Si l'opérateur valide le Forçage après l'Appel en Autorisation : 27 8.3. Si l'opérateur opte pour l'Appel Phonie : 28 8.4. Si l'opérateur a saisi manuellement le numéro d'autorisation : 30 8.5. Action de redressement 31 9. Autorisation partielle 32 10. Duplicata 33 11. Consultation 36 12. Télécollecte 39 12.1. Lancement manuel 39 12.2. Lancement automatique 41 13. Annexe 1: Sélection de la marque 43 13.1. Proposition de choix de la marque 43	4. Annulation d'une transaction débit	13
6. Appel suspicion commerçant22 7. Débit différé24 8. Demande d'autorisation25 8.1. Si l'opérateur opte pour le Forçage :25 8.2. Si l'opérateur valide le Forçage après l'Appel en Autorisation :27 8.3. Si l'opérateur opte pour l'Appel Phonie :28 8.4. Si l'opérateur a saisi manuellement le numéro d'autorisation :30 8.5. Action de redressement31 9. Autorisation partielle31 10. Duplicata36 12. Télécollecte39 12.1. Lancement manuel39 12.2.Lancement automatique43 13.4. Proposition de choix de la marque43	5. Transaction crédit/ remboursement	19
7. Débit différé 24 8. Demande d'autorisation 25 8.1. Si l'opérateur opte pour le Forçage : 25 8.2. Si l'opérateur valide le Forçage après l'Appel en Autorisation : 27 8.3. Si l'opérateur opte pour l'Appel Phonie : 28 8.4. Si l'opérateur a saisi manuellement le numéro d'autorisation : 30 8.5. Action de redressement 31 9. Autorisation partielle 32 10. Duplicata 33 11. Consultation 36 12. Télécollecte 39 12.1. Lancement manuel 39 12.2. Lancement automatique 41 13. Annexe 1: Sélection de la marque 43 13.1. Proposition de choix de la marque 43	6. Appel suspicion commerçant	22
8. Demande d'autorisation	7. Débit différé	24
8.1. Si l'opérateur opte pour le Forçage : 25 8.2. Si l'opérateur valide le Forçage après l'Appel en Autorisation : 27 8.3. Si l'opérateur opte pour l'Appel Phonie : 28 8.4. Si l'opérateur a saisi manuellement le numéro d'autorisation : 30 8.5. Action de redressement 31 9. Autorisation partielle 32 10. Duplicata 33 11. Consultation 36 12. Télécollecte 39 12.1. Lancement manuel 39 12.2. Lancement automatique 41 13. Annexe 1: Sélection de la marque 43	8. Demande d'autorisation	25
8.2. Si l'opérateur valide le Forçage après l'Appel en Autorisation : 27 8.3. Si l'opérateur opte pour l'Appel Phonie : 28 8.4. Si l'opérateur a saisi manuellement le numéro d'autorisation : 30 8.5. Action de redressement 31 9. Autorisation partielle 32 10. Duplicata 33 11. Consultation 36 12. Télécollecte 39 12.1. Lancement manuel 39 12.2. Lancement automatique 41 13. Annexe 1: Sélection de la marque 43 13.1. Proposition de choix de la marque 43	8.1. Si l'opérateur opte pour le Forçage :	25
8.3. Si l'opérateur opte pour l'Appel Phonie : 30 8.4. Si l'opérateur a saisi manuellement le numéro d'autorisation : 30 8.5. Action de redressement 31 9. Autorisation partielle 32 10. Duplicata 33 11. Consultation 36 12. Télécollecte 39 12.1. Lancement manuel	8.2. Si l'opérateur valide le Forçage après l'Appel en Autorisation :	27
8.4. Si l'opérateur a saisi manuellement le numéro d'autorisation :	8.3. Si l'opérateur opte pour l'Appel Phonie :	28
8.5. Action de redressement 31 9. Autorisation partielle 32 10. Duplicata 33 11. Consultation 36 12. Télécollecte 39 12.1. Lancement manuel 39 12.2. Lancement automatique 41 13. Annexe 1: Sélection de la marque 43 13.1. Proposition de choix de la marque 43	8.4. Si l'opérateur a saisi manuellement le numéro d'autorisation :	30
9. Autorisation partielle 32 10. Duplicata 33 11. Consultation 36 12. Télécollecte 39 12.1. Lancement manuel 39 12.2. Lancement automatique 41 13. Annexe 1: Sélection de la marque 43 13.1. Proposition de choix de la marque 43	8.5. Action de redressement	31
10. Duplicata 33 11. Consultation 36 12. Télécollecte 39 12.1. Lancement manuel 39 12.2. Lancement automatique 41 13. Annexe 1: Sélection de la marque 43 13.1. Proposition de choix de la marque 43	9. Autorisation partielle	32
11. Consultation 36 12. Télécollecte 39 12.1. Lancement manuel 39 12.2. Lancement automatique 41 13. Annexe 1: Sélection de la marque 43 13.1. Proposition de choix de la marque 43	10.Duplicata	33
12. Télécollecte 39 12.1. Lancement manuel 39 12.2. Lancement automatique 41 13. Annexe 1: Sélection de la marque 43 13.1. Proposition de choix de la marque 43	11. Consultation	36
12.1. Lancement manuel	12. Télécollecte	39
12.2.Lancement automatique 41 13.Annexe 1: Sélection de la marque 43 13.1. Proposition de choix de la marque 43	12.1. Lancement manuel	39
13. Annexe 1: Sélection de la marque43 13.1. Proposition de choix de la marque43	12.2.Lancement automatique	41
13.1. Proposition de choix de la marque43	13. Annexe 1: Sélection de la marque	43
▲ CEAMIECC DAVMEN	13.1. Proposition de choix de la marque	• SEAMLESS PAYMENT

13.2. Choix de la marque avant la saisie du code confidentiel	_44
14.Annexe 2 : Changement de la monnaie	45
15. ANNEXE 3 : Sélection du commerce	46



But du guide d'utilisation

Ce guide décrit l'utilisation d'un terminal INGENICO chargé avec le programme d'application CBEMV MPE v.5.5, n°853 05 xx.

Installation

Pour faciliter l'installation et la mise en service du terminal, Ingenico conseille de suivre les instructions de sa « Notice d'installation ».

Utilisation

Nous vous recommandons de vous reporter à la présente notice chaque fois que vous souhaiterez vous (re)mettre en mémoire une des fonctions réalisables par le terminal.

Messages en italique dans la présente notice

Certains messages figurent en *italique* pour indiquer que leur contenu peut varier. Voir le chapitre « messages provenant du centre » pour précisions complémentaires.



Les différentes sélections décrites ci-dessous (bénéficiaire, application carte, sélection, commerce et code langue) sont conditionnées par la personnalisation de la carte et l'initialisation du terminal.

2. Description du terminal :



• Descriptions et fonctions du clavier



- La touche « Home » a comme sur un smartphone, permet de :
 Appui simple : Revenir au bureau
 - . Appui long : Affiche les applications HTML5 en cours d'exécution. Permet d'arrêter une application en appuyant sur « stop ».
- Touche « Annulation » E: permet d'annuler la saisie en cours ou revenir à l'écran précédent.
- Touche « Correction » Image: permet de corriger la saisie ou de sélectionner la marque.
- Touche « Validation » 🗐 : permet de confirmer la saisie ou le choix.

3. Transaction débit



Les différentes sélections décrites ci-dessous (bénéficiaire, application carte, isélection, commerce et code langue) sont conditionnées par la personnalisation de la carte et l'initialisation de l'application.

0	No Sim No Sim 14:05 07703/2019 DEBIT 1,00 EUR PAIEMENT PROXIMITE	Saisir le montant en centimes et valider avec la touche verte. Par exemple, saisir « 100 » pour « 1,00 EUR ».
2	 ▶ ▶ ■ Débit 1,00 EUR PRESENTER LA CARTE ▶ ▶	Si la carte du client est une carte à puce, introduire celle-ci dans le lecteur de carte à puce. <u>LAISSER LA CARTE DANS LE</u> <u>LECTEUR JUSQU'A LA FIN DE LA TRANSACTION.</u> Si la carte du client n'est pas une carte à puce, passer la carte dans le lecteur de carte à piste.
3	Débit EN COURS	Ce message apparaît quelques secondes.

4	PATIENTEZ	Ce message apparaît furtivement.
5	CB 1,00 EUR SAISIR CODE Saisissez votre code a l'abri des regards indiscrets	 A ce stade, le client peut : Abandonner la transaction en appuyant sur la touche rouge. Saisir son code confidentiel. Sélectionner une autre application-carte en appuyant sur la touche jaune . Cf <u>Chapitre 13 : « Annexe ».</u>
6	CB 1,00 EUR SAISIR CODE **** Saisissez votre code a l'abri des regards indiscrets	A chaque chiffre du code saisi, une étoile s'affiche. Après la saisie d'un premier chiffre du code confidentiel, le client n'a plus la possibilité de changer d'application carte même s'il efface tous les chiffres saisis. Appuyer sur la touche rouge permet d'abandonner la transaction.
7	CODE BON	Le code confidentiel est bon. Le terminal continue le traitement de la transaction. Si le message « <i>CODE FAUX »</i> s'affiche, le client doit ressaisir son code. (Le nombre d'essais possibles est fonction de la carte).

Guide d'Utilisation CBEMV MPE v.5.5, 853 05 xx • Gamme TETRA • 900037332 R11 000 02_296252299AB • 11/48 Copyright © 2018 Ingenico. All rights reserved.

8	AUTOR EN COURS	Ce message apparait seulement si l'autorisation est réalisée. Le terminal fait un appel au centre d'autorisation avant de continuer le traitement.
9	€ ¥ 15 20 02022017 PAIEMENT ACCEPTE	La transaction débit est effectuée et enregistrée dans le fichier de transactions. Le terminal imprime le ticket client.
10	VALIDEZ POUR DEUXIEME TICKET	Appuyer sur la touche verte. Le terminal édite le ticket commerçant.
1	RETIREZ CARTE	Retirer la carte bancaire du lecteur. Le terminal revient à l'écran d'accueil.

Guide d'Utilisation CBEMV MPE v.5.5, 853 05 xx • Gamme TETRA • 900037332 R11 000 02_296252299AB • 12/48 Copyright © 2018 Ingenico. All rights reserved.



Il est possible d'annuler n'importe quelle transaction débit enregistrée dans la même session de télécollecte.





7	PAIEMENT ACCEPTE	L'annulation est effectuée et enregistrée. Le terminal imprime le ticket client.
8	VALIDEZ POUR DEUXIEME TICKET	Appuyer sur la touche verte.
9	Berger State	Le terminal imprime le ticket commerçant.



Autres messages possibles :





5. Transaction crédit/ remboursement

	No Sim 👀 🕸 👘	1.) Appuyer plusieurs fois sur l'icône « CHANGER
	CREDIT 1,00 EUR	TRANSACTION » International jusqu'à ce que le terminal jusqu'à ce que le terminal seffiche « CREDIT ». Cf « Description du terminal ».
1	PAIEMENT PROXIMITE	2.) Saisir ensuite le montant du remboursement en centimes puis valider avec la touche verte.Par exemple, saisir « 100 » pour « 1,00 EUR ».
	€ * 09 : 16 10/03/2017 Crédit	Passer la carte dans le lecteur adéquat (piste ou puce). Si la carte du client est une carte à puce, introduire celle-ci dans le lecteur de carte à puce. <u>LAISSER LA CARTE DANS LE</u>
	1,00 EUR	Si la carte du client n'est pas une carte à puce, passer la carte dans le lecteur de carte à piste.
2	PRESENTER LA CARTE	
	€ \$ 09:16 10/03/2017 Crédit	Ce message apparaît quelques secondes.
в	EN COURS	



Guide d'Utilisation CBEMV MPE v.5.5, 853 05 xx • Gamme TETRA • 900037332 R11 000 02_296252299AB • 20/48 Copyright © 2018 Ingenico. All rights reserved.

8	€ * 09 16 10032017	Ce message apparaît quelques secondes. La transaction « crédit » est effectuée et enregistrée. Le terminal imprime le ticket client.
9	VALIDEZ POUR DEUXIEME TICKET	Appuyer sur la touche verte.
10	€ * 09:16 10003/2017	Le terminal imprime le ticket commerçant.
1	RETIREZ CARTE	Retirez la carte bancaire du terminal. Le terminal revient ensuite à l'écran d'accueil.

Guide d'Utilisation CBEMV MPE v.5.5, 853 05 xx • Gamme TETRA • 900037332 R11 000 02_296252299AB • 21/48 Copyright © 2018 Ingenico. All rights reserved.



L'opérateur peut **imposer** que la transaction débit qu'il va lancer soit soumise à une **demande d'autorisation**.







La fonction « **Différé de recouvrement** » offre à l'opérateur le choix de pouvoir traiter une transaction avec « **débit différé** ».

Cette fonction est disponible sur le terminal si le centre acquéreur a ouvert le service « différé de recouvrement ».





La possibilité d'accepter ou de refuser une demande d'autorisation intervient au cours d'une transaction débit, sous la responsabilité du commerçant.



8.1. Si l'opérateur opte pour le Forçage :



		Ce message apparaît dans le cas où l'opérateur a validé le forçage . Le commerçant est alors invité à passer sa carte commerçant dans le lecteur piste. Le terminal continue la transaction jusqu'à la fin.
2	LECTURE CARTE COMMERCANT	



Le « forçage après l'appel en autorisation » intervient éventuellement si l'appel en autorisation a été refusé, ou a échoué. Le commerçant prend alors sous sa responsabilité d'accepter la carte bancaire du client en validant le forçage avec passage de la carte commerçant.



0	 ▲ ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●	 Le centre demande un complément d'information à fournir par téléphone. L'opérateur peut : Appuyer sur la touche rouge « Annulation ». La transaction est abandonnée automatiquement. Appuyer sur la touche verte « Validation », ce qui permettra de faire l'appel phonie, c'est-à-dire d'appeler manuellement le Centre d'Autorisation par téléphone. La transaction se poursuit par l'écran ci-dessous « NUM AUTO ?».
2	AUM AUTO?	 L'opérateur peut choisir entre : Effectuer l'appel phonie, c'est-à-dire appeler le Centre d'Autorisation par téléphone. (Ecran S ci-dessous). Appuyer sur la touche rouge « Annulation ». La transaction est abandonnée. Appuyer sur la touche verte « Validation » sans saisir de numéro. Le terminal revient à « FORCAGE ? ».
3	14 50 10033000 NUM AUTO 7 123456 CARTE NO 5017672220009548 DATE FIN 31/05/18 O	 Effectuer l'appel phonie : Saisir le numéro d'autorisation communiqué par le centre lors de l'appel phonie. (Voir ci-dessous le mode opératoire de saisie) et valider. Le terminal continue ensuite la transaction.



• Réponses possibles du centre d'autorisation :



09 50 148000716	La carte bancaire du client n'est pas acceptée. La transaction est abandonnée.
CARTE REFUSEE ABANDON	

NOUVEL ESSAI ? OUI NON	 Le centre d'autorisation n'a pas été atteint. L'opérateur peut choisir entre : OUI = recommencer l'appel. NON = l'annulation peut proposer « FORCAGE ? » ou abandonner la transaction. Touche rouge = Abandon de l'appel.
------------------------------	--

8.4. Si l'opérateur a saisi manuellement le numéro d'autorisation :

Le terminal affiche le message suivant :

LECTURE CARTE COMMERCANT	 L'opérateur doit choisir entre : Abandonner la transaction en appuyant sur la touche rouge. Confirmer la transaction en passant la carte commerçant <u>SANS RETIRER LA CARTE EMV.</u> Cette opération est obligatoire pour poursuivre la transaction.
-----------------------------	--

Une action de redressement peut-être nécessaire auprès du serveur d'autorisation, en particulier :

- si la transaction a fait l'objet d'une autorisation acceptée et que cette transaction ne puisse être finalisée
- si la réponse à l'autorisation n'a pas été reçue par le terminal
- si une transaction autorisée fait l'objet d'une annulation.

Pendant cette action, le message « REDRESS EN COURS » apparait sur l'écran du terminal.





Lors d'une demande en autorisation, le centre bancaire peut accorder **une autorisation partielle**, c'est-à-dire accepter une partie du montant total de la transaction.

Le client devra donc régler le solde de l'autorisation non accordée par un autre moyen de paiement.



On peut effectuer un duplicata des tickets suivants, pour chaque commerce :

• Ticket de la dernière transaction aboutie, quel que soit son type : transaction puce ou piste, crédit, débit, annulation.

Dernier ticket de remise du centre de télécollecte ou de téléparamétrage.





• Autres messages possibles :





Il est possible d'interrompre l'impression du journal en appuyant sur la touche Annulation.





Le message ci-dessus reste affiché après l'impression.

L'opérateur peut demander l'impression d'une autre transaction du même type. Appuyer sur la touche « ANNULATION » pour revenir à l'écran d'accueil.

• Autres messages possibles :



12. Télécollecte

La télécollecte peut être manuelle ou automatique.

12.1. Lancement manuel







12.2. Lancement automatique

A l'heure d'appel téléparamétrée, le terminal lance automatiquement la télécollecte. Les messages affichés pendant cette phase sont identiques à ceux du lancement manuel.

Messages provenant du centre

• Ces messages sont donnés à titre indicatif.

Message affiché sur le PIN-PAD et/ou la cible	Messages affichés sur l'écran du terminal	
CARTE BLOQUEE CARTE INVALIDE CARTE INVALIDE CARTE ARRACHEE CARTE MUETTE CARTE PERIMEE CARTE DEBUT INVAL CARTE REFUSEE CODE DERNIER ESSAI CODE BON CODE FAUX PATIENTEZ PAIEMENT ACCEPTE PAEIMENT REUSE MONNAIE REFUSEE INCIDENT CARTE ANNUL REFUSEE CREDIT REFUSE SIGNATURE RETIREZ CARTE NON GERE LECTURE PISTE	TYPE PAIEM REFUS TYPE TRANS REFUS MONNAIE REFUSEE CARTE BLOQUEE CARTE ARRACHEE CARTE DE TEST CARTE INTERDITE CARTE INTERDITE CARTE INVALIDE CARTE MUETTE CARTE PERIMEE CARTE PERIMEE CARTE REFUSEE VALIDEZ ANNULATION ? ANNUL REFUSEE CREDIT ? CREDIT REFUSEE APPEL AUTO ? APPEL PHONIE NUM AUTO ? FORCAGE ABANDON APPEL TELECOM	APPEL TELEPAR APPEL MAINTENEUR TELECOL EN COURS TELEPAR EN COURS TELECH EN COURS AUTOR EN COURS ECHEC TELECOL ECHEC TELECH ECHEC TELEPAR ECHEC AUTOR FICHIER PLEIN FICHIER VIDE LECTURE PUCE INCIDENT CARTE INCID TECHNIQUE INCID IMPRESSION PAIEMENT REFUSE ENREGIS INCIDENT SIGNATURE IMPRESSION NON GERE LECTURE
	APPEL TELECH	PISTE

13. Annexe 1: Sélection de la marque

Le client peut choisir la marque qu'il souhaite utiliser pour son achat (CB, Visa, MasterCard®, Maestro...).

Ce choix est conditionné au type et à la programmation de sa carte bancaire. La sélection de la marque peut être proposée :

- Après l'insertion de la carte bancaire du client et selon la programmation de la carte.
- Avant la saisie du code confidentiel en appuyant sur la touche jaune

13.1. Proposition de choix de la marque

Le terminal propose au client de sélectionner la marque à utiliser pour la transaction lors de l'insertion de la carte du client.



13.2. Choix de la marque avant la saisie du code confidentiel

Le client peut sélectionner manuellement la marque qu'il souhaite utiliser <u>avant la</u> saisie du code confidentiel.



14. Annexe 2 : Changement de la monnaie



Le **commerçant** peut choisir la monnaie à utiliser pour la transaction, avant la saisie du montant.

La liste de choix dépend du paramétrage de l'application.





Dans le cas d'un terminal installé <u>avec plusieurs commerces</u>, **le commerçant** doit choisir sur quel commerce il désire effectuer la transaction.



Ce message s'affiche seulement si plusieurs commerces (*CBEMV1, CBEMV2...*) ont été initialisés. (CBEMV1, CBEMV2 sont des appellations données à titre d'exemple). Le commerçant appuie sur le commerce à utiliser pour effectuer la transaction.

Guide d'Utilisation CBEMV MPE v.5.5, 853 05 xx • Gamme TETRA • 900037332 R11 000 02_296252299AB • 47/48 Copyright © 2018 Ingenico. All rights reserved.

Votre installateur

